



L'ASSURANCE VIE
SIGNÉE DIRECT ASSURANCE



[1] Sauf bénéficiaire acceptant.

SOLIDITÉ

Souscrire un contrat d'assurance vie, c'est épargner à long terme et préparer votre avenir. Direct Assurance Vie vous apporte la solution souple et moderne pour vous constituer une épargne, financer des projets familiaux, préparer votre retraite ou transmettre une partie de votre patrimoine.

Le savoir-faire de Direct Assurance, la solidité du groupe AXA

Leader de l'assurance en direct en France depuis plus de 17 ans, Direct Assurance vous accompagne désormais dans vos projets d'épargne. Filiale du groupe AXA – acteur mondial majeur de l'assurance –, Direct Assurance vous propose le contrat Direct Assurance Vie, assuré par AXA France Vie. Vous bénéficiez ainsi de toute la solidité et de l'expertise du groupe.

Sur direct-assurance.fr, vous pouvez remplir votre demande de souscription, suivre et gérer votre contrat simplement. Pour vous, nos conseillers sont également disponibles immédiatement au téléphone.

Les avantages incontournables de l'assurance vie

L'assurance vie vous offre de nombreux avantages :

- versements à votre rythme
- épargne toujours disponible⁽¹⁾
- sécurité du support en Euros
- variété des supports en Unités de Compte
- fiscalité favorable.

En savoir plus : rendez-vous sur direct-assurance.fr



⁽¹⁾ Sauf en cas de remise de titres
(frais de 0,3% de l'épargne réglée sous cette forme).

COMPÉTITIVITÉ



Large choix de supports d'investissement, frais réduits, conseils et accompagnement adaptés, Direct Assurance Vie vous permet d'épargner sur un contrat de qualité à des frais très compétitifs.

Des frais parmi les plus bas du marché

- 0 € de frais de dossier
- 0 € de frais sur versement
- 0 € de frais de réorientation d'épargne
- 0 € de frais de sortie⁽¹⁾

0,60% de frais de gestion annuel sur le support en Euros "Direct Euro"

0,75% de frais de gestion annuel sur les supports en Unités de Compte.

Des services sur mesure

- Chaque année, un entretien téléphonique vous est proposé pour faire le point sur votre contrat et l'adapter à vos objectifs.

En début d'année, vous recevrez par courrier une information annuelle, qui porte sur la situation de votre contrat et vous permet de retracer son évolution sur l'année écoulée.

Régulièrement, nous vous informerons via notre blog sur les nouveautés au sein de votre contrat d'assurance vie, l'actualité des marchés financiers, nos offres en cours...

- Dès que vous en avez besoin, vous êtes guidé et conseillé par notre équipe disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 20h.

Consultez gratuitement votre contrat
dans votre Espace Client sur direct-assurance.fr

MON ASSURA

Quel que soit votre profil d'épargnant, restez libre de vos

FORMULE LIBERTÉ

« Je compose moi-même mon assurance vie »

Plus de 30 supports d'investissement à la carte

Pour répartir votre épargne sur différentes catégories d'actifs, zones géographiques ou secteurs d'activité. Selon votre profil d'épargnant, vous composez vous-même votre contrat ou vous pouvez suivre les suggestions d'allocations de Direct Assurance.

11 signatures financières de renom

Pour bénéficier de l'expertise des plus grandes sociétés de gestion de la place et accéder à différents styles de gestion.



Des options pour piloter efficacement votre épargne

Pour sécuriser vos performances avec l'option Ecrêtage et limiter vos pertes avec l'option Stop Loss Max dans les conditions précisées par votre contrat d'assurance.

Déterminez votre profil d'épargnant et découvrez les

NCE LIBERTÉ

choix de placements tout en profitant de nos suggestions.

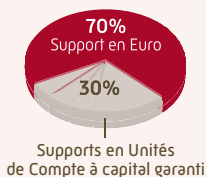
ZOOM SUR NOS SUGGESTIONS D'ALLOCATION

« Je compose la solution d'épargne qui me ressemble en suivant l'allocation recommandée »

Pour vous guider dans votre sélection en Unités de compte⁽¹⁾, Direct Assurance Vie met à votre disposition des suggestions d'allocation adaptée à vos objectifs d'épargne :

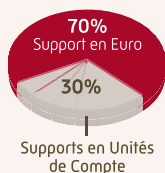
ALLOCATION PROTECTION⁽²⁾ **NOUVEAU**

Protéger votre capital et participer partiellement au potentiel de hausse des marchés financiers.



ALLOCATION PRUDENTE

Valoriser progressivement votre capital avec un risque limité.



ALLOCATION EQUILIBRÉE

Viser un compromis optimal entre risques et performances.



ALLOCATION PATRIMONIALE **NOUVEAU**

Sécuriser une partie de votre épargne tout en misant pour l'autre partie sur des experts reconnus pour leur gestion flexible face aux fluctuations des marchés financiers.



(1) Les montants investis sur les supports en Unités de Compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(2) Voir offre détaillée sur la dernière page.

Vous préférez opter pour une solution clef-en

SÉCURITÉ & PERFORMANCE

« Je me simplifie l'assurance vie »

SÉCURITÉ : Vous épargnez essentiellement sur le support Direct Euro géré par AXA France Vie.

Direct Euro, bénéficie de l'expertise du groupe Axa et de la solidité de sa structure financière.

Chaque année, vous bénéficiez d'une revalorisation⁽¹⁾ quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

Rendements du support en Euros⁽²⁾ attribués par AXA France Vie sur ses principaux contrats⁽³⁾ :

2006 : 4,35%

2007 : 4,45%

Rendements du support en Euros Direct Euro⁽²⁾ attribués par AXA France Vie :

2008 : 4,55%

2009 : 3,90%

PERFORMANCE : Vous diversifiez votre épargne, à hauteur de 20%, grâce au support Direct Intégral (support en Unités de Compte).

La répartition de votre épargne est réajustée chaque année automatiquement et gratuitement pour maintenir l'allocation initiale (80% / 20%).

Allocation sécurité performance



(1) Revalorisation incluant à la fois une revalorisation minimale et une revalorisation complémentaire.

(2) Taux annuel de participation aux bénéfices (valorisation minimale incluse). Taux net de frais de gestion et des dotations aux provisions, réserves légales et réglementaires, hors prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(3) Liste des contrats disponibles sur simple demande.

CE SIMPLICITÉ

main en diversifiant une partie de votre épargne.

ZOOM SUR DIRECT INTÉGRAL

En complément du support en Euros,
une combinaison efficace pour dynamiser mes placements.

La diversité au service de votre épargne

Vous connaissez peu les marchés actions ? Vous avez peu de temps à consacrer à la gestion de votre épargne ? Direct Intégral, géré par Axa Investment Manager, est la solution clé en main pour diversifier la part de votre épargne allouée aux marchés d'actions internationaux et vous permettre de capter sur le long terme différentes sources de performances potentielles^[1].

L'accès à une multiplicité de titres

La gestion mise en œuvre au sein de Direct Intégral^[1] est orientée sur des « trackers ». Un « tracker » est un fonds indiciel qui vise à répliquer la performance d'un indice boursier.

Au travers des trackers, Direct Intégral vous permet donc d'accéder à la fois à des zones géographiques traditionnelles mais aussi des thématiques moins accessibles comme les pays émergents, les matières premières, les infrastructures ou l'immobilier côté.

L'expertise d'une grande signature financière



AXA Investment Managers, est un multi-expert de la gestion d'actifs qui totalise 499 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin décembre 2009.

Créée en 1994, AXA IM est reconnue comme une des références internationales sur le marché de la gestion d'actifs.

[1] Voir offre détaillée sur la dernière page.



[1] Sous réserve de la fiscalité applicable, sauf bénéficiaire acceptant.

SOUPLESSE

Accessible, simple à suivre et à gérer : le contrat Direct Assurance Vie conjugue les avantages du direct et la qualité d'une solution d'épargne imaginée pour vous.

A la souscription

250 € suffisent pour souscrire votre contrat Direct Assurance Vie.

En cours de contrat

- Vous épargnez à votre rythme, en fonction de vos rentrées d'argent : vous pouvez à tout moment effectuer des versements libres, à partir de 150 € ou bien mettre en place des versements programmés à partir de 50 € par mois.
- Vous réorientez gratuitement votre épargne quand vous le souhaitez, d'un support d'investissement vers un autre, en continuant à bénéficier de la fiscalité favorable de l'assurance vie.
- Votre épargne n'est pas bloquée. Vous pouvez en disposer à tout moment⁽¹⁾. En cas d'imprévu, vous pouvez effectuer un rachat selon vos besoins.

Bon à savoir :

Si vous choisissez d'épargner régulièrement grâce à la mise en place de versements libres programmés répartis sur différentes unités de compte, vous lissez le cours d'achat de vos supports et diminuez ainsi votre prise de risque.



[1] Revalorisation incluant à la fois une revalorisation minimale et une revalorisation complémentaire.

[2] Produits : intérêts et plus-values.

[3] Hors prélèvements sociaux.

[4] Sous réserve de l'application des articles 990I et 757B du Code Général des Impôts.
Fiscalité en cas de rachat et en cas de décès en vigueur au 01/07/2010.

ATOUS DE L'ASSURANCE VIE

Placement préféré des Français, l'assurance vie est l'outil idéal pour protéger ses proches, financer sa retraite ou tout simplement se constituer une épargne en attendant de futurs projets.

La sécurité du support en Euros

Sur le support en Euros, votre épargne bénéficie d'une revalorisation⁽¹⁾ quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

La fiscalité favorable

Seule la partie des produits⁽²⁾ incluse dans les rachats effectués est soumise à l'impôt sur le revenu ou, sur option et selon la durée de votre contrat, à un prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu. Au delà de 8 ans, vos produits sont exonérés d'impôts à hauteur de 4 600 € par an pour une personne seule (9 200 € pour un couple marié soumis à imposition commune) tous contrats confondus. Au delà, ils sont soumis au prélèvement libératoire au taux de 7,5%⁽³⁾.

La transmission d'un capital à la personne de votre choix

En cas de décès, vous pouvez transmettre les sommes détenues sur votre contrat à la ou les personnes de votre choix. Là encore, le capital décès est versé au bénéficiaire désigné dans des conditions fiscales favorables⁽⁴⁾.

Plus d'informations sur la fiscalité sur [direct-assurance.fr](https://www.direct-assurance.fr)

CE QU'IL FAUT SAVOIR...

...SUR L'ALLOCATION PROTECTION

L'allocation Protection est disponible pendant les périodes de commercialisation de l'Unité de Compte à capital garanti sélectionnée. La garantie, qui n'est acquise qu'à l'échéance du support, est apportée au Fonds Commun de Placement, support d'investissement, par un établissement de crédit européen, et non par une société d'assurance du groupe AXA. Le FCP ne pourra offrir qu'une partie des performances éventuelles des marchés financiers, et pourra dans certaines conditions de marché, ne plus bénéficier de la hausse de ces marchés afin d'assurer la garantie au terme. Avant l'échéance, en cas de sortie anticipée, l'investissement sur ce support n'est pas garanti et peut varier à la hausse ou à la baisse. Les versements effectués sur ce support dans le cadre de votre contrat d'assurance sont soumis à des conditions de date

...SUR L'ALLOCATION FLEXIBLE

La gestion « flexible » vous décharge du choix de la répartition de votre épargne sur les différentes grandes classes d'actifs (monétaire / obligataire / actions). Ce sont les gérants sélectionnés qui vont rechercher de façon active et opportuniste à optimiser en permanence la composition de leurs portefeuilles en faisant notamment varier l'exposition aux actions.

...SUR DIRECT INTÉGRAL

PROFIL DE RISQUE

C : produit risqué en capital, perte limitée au capital investi.

RISQUES PRINCIPAUX DU PRODUIT*

- Risque de perte en capital.
- Risques liés à la gestion discrétionnaire : les choix des OPCVM indiciaires étant effectués par le gérant il est possible que celui-ci ne sélectionne pas des indices performants.
- Risque actions : en cas de baisse du marché actions, la valeur liquidative de Direct Intégral baissera. Le marché actions est plus volatile que celui des taux. Le risque actions porte sur 70% à 100% des actifs du fonds.
- Risque pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- Risque lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations : les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc fluctuer rapidement et avec de grandes amplitudes.

- Risque indices de futures de matière première : en cas de baisse de ces indices, la valeur liquidative du fonds baissera. Ces indices sont caractérisés par une grande volatilité.
- Risque taux : en cas d'augmentation des taux, le prix des obligations baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Préablement à toute souscription, l'investisseur devra prendre connaissance du prospectus mis à disposition sur simple demande, notamment pour une description détaillée des risques.

OBJECTIF

- Recherche de performance, en s'exposant de façon dynamique à hauteur de 70% minimum sur des indices des marchés actions (avec une dominante grandes sociétés), et à 30% maximum en OPCVM exposés à d'autres classes d'actifs (notamment futures de matières premières, taux, et crédit).
- Durée de placement recommandée : 8 ans.
- Classification AMF : OPCVM Actions Internationales.
- Actifs en portefeuille : actions, titres de créance et instruments du marché monétaire, parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.
- Forme juridique : FCP de droit français.
- Devise de valorisation : Euro.
- Affectation des résultats : capitalisation et/ou distribution.
- Valorisation : quotidienne.
- Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS - Cœur Défense Tour B - La Défense 4 - 100, Esplanade du Général De Gaulle - 92400 Courbevoie. Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-08 en date du 7 avril 1992 S.A. au capital de 1 384 380 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506.
- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Code ISIN C/D : FRO010671511.
- Frais de gestion max. : 1,90% TTC.
- Frais de gestion indirects max : 1,90% TTC.
- Droit d'entrée max. : 0% (clients Direct Assurance en Unités de Compte exonérés).
- Droit de sortie : néant.

Direct Assurance, c'est



AUTO



MOTO



HABITATION



SANTÉ



ASSURANCE VIE

Retrouvez **davantage** d'informations sur notre site
www.direct-assurance.fr



Pour nous contacter

0800 103 800

[appel gratuit depuis un poste fixe] du lundi au vendredi de 8h30 à 20h

Les informations relatives au contrat d'assurance vie Direct Assurance Vie sont valables selon clauses et conditions du contrat.

S'agissant des Unités de Compte : Les montants investis sur les supports en Unités de Compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Pour chacun des supports en Unités de Compte choisis à la souscription et en cours de contrat,

vous devez prendre connaissance de ses caractéristiques principales accessibles sur le site internet www.direct-assurance.fr.

Direct Assurance Vie est un contrat d'assurance-vie multisupports distribué par Avanssur : 163-167 avenue Georges Clemenceau - 92742 Nanterre Cedex,

Direct Assurance est la Marque d'Avanssur - SA au capital de 67 155 752,86 euros - SIREN 378393946 RCS Nanterre, et assuré par AXA France Vie, Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 euros, entreprise régie par le Code des assurances dont le siège social est 26 rue Drouot, 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris n° 310 499 959.